

DOSSIER DE CANDIDATURE MARCHÉ DE NOËL 2024

**du 13 au 15 décembre 2024
et du 20 au 22 décembre 2024**



PRÉSENTATION DU MARCHÉ

Noël à Roussillon :

Roussillon a la particularité d'avoir le seul château de style «Renaissance» en Isère. C'est dans ce cadre que chaque année, le marché de Noël offre à ses visiteurs plusieurs jours uniques destinés autant aux petits qu'aux grands avec la boîte aux lettres du Père Noël, le carrousel, les animations ainsi qu'une vingtaine de commerçants et artisans.

C'est avec plaisir que la Ville de Roussillon vous accueillera dans cette atmosphère chaleureuse et enchantée.

Votre candidature sera appréciée à partir de l'originalité et de la qualité de vos produits.



SITUATION ET DATES DU MARCHÉ

Le marché de Noël se situe dans la **Cour d'Honneur du Château** de Roussillon.

Pour son édition 2024, il ouvrira ses portes pendant deux périodes de trois jours :

- **du vendredi 13 décembre au dimanche 15 décembre**
- **du vendredi 20 décembre au dimanche 22 décembre**

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- vendredi de 16h à 20h
- samedi dès 10h et nocturne jusqu'à 22h
- dimanche de 10h à 20h

CONDITIONS ET MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le marché de Noël est ouvert aux artisans et commerçants.

Cette manifestation commerciale et associative **exclue toutes ventes autres que les produits proposés lors de la demande d'inscription**. Les produits vendus doivent être de fabrication artisanale, locale et/ou rentrer dans le cadre du marché de Noël. Les exposants sont soumis à toutes les obligations relatives à la vente de produits alimentaires, fleurs et produits manufacturés : affichage des prix, nature, qualité et origine des produits mis à la vente et pesage.

Les commerçants fourniront un RCS.

Tous les candidats devront adresser leur dossier de candidature **avant le 15 Septembre 2024** au service Communication de la Mairie de Roussillon, par mail à communication@ville-roussillon-isere.fr ou par voie postale :

À l'attention du Service Communication
Hôtel de Ville 4, place de l'Édit
38150 Roussillon

Le dossier sera téléchargeable sur le site de la ville www.ville-roussillon-isere.fr ou pourra être envoyé sur demande par voie postale ou mail.

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription au marché de Noël mais uniquement une demande de participation. Aucun règlement ne sera requis à ce stade de la procédure.

La réponse vous sera communiquée fin septembre 2024.

INSCRIPTIONS

Dès que les candidatures auront été étudiées, elles feront l'objet d'un courrier d'inscription ou d'un courrier de refus le cas échéant.

L'inscription sera validée lorsque le service communication aura reçu le dossier d'inscription complet, daté, signé et accompagné du règlement correspondant à **50 € pour trois jours de présence**. Le paiement sera effectué par espèce ou par chèque à l'ordre du Trésor Public **avant le 12 novembre 2024**.

Merci d'indiquer la formule souhaitée :

- du vendredi 13 au dimanche 15 décembre : **50 €**
- du vendredi 20 au dimanche 22 décembre : **50 €**
- sur les deux périodes (du 13/12 au 15/12 et du 20/12 au 22/12) : **100 €**

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être responsables de dommages tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

L'exposant fournira une assurance en responsabilité civile. Toute dégradation sera à signaler dans les meilleurs délais et fera l'objet d'un constat par les services de la Mairie.

MATÉRIEL DE DISPOSITION

Des stands pliants sont mis à la disposition des exposants (voir photo ci-contre).

Les dimensions de l'emplacement réservé à chaque exposant sont les suivantes :

- longueur : 3m
- profondeur : 3m

À titre indicatif, il sera fourni à chaque commerçant :

- 1 table (180 cm x 70 cm), 1 banc, 2 étagères et une poubelle.

L'organisateur assure la fourniture en électricité à hauteur de 3 KW maximum monophasé par stand.

Aucun dispositif de chauffage ne saura être autorisé.

L'éclairage du stand sera réalisé par l'exposant en privilégiant un système LED.



INSTALLATION DES STANDS

Les vendredi 13 et 20 décembre, l'installation des produits dans les stands se fera au plus tard à 15h. Du vendredi au dimanche, l'accès à la cour nord du Château sera autorisé aux véhicules uniquement sur le temps du déballage des marchandises, aucun stationnement plus long ne saura être autorisé.

L'admission à cette manifestation entraîne l'obligation d'occuper le stand sur la durée totale de l'engagement. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. **L'ouverture du stand doit être effective sur toute l'amplitude horaire du marché :**

- vendredi de 16h à 20h
- samedi de 10h à 22h
- dimanche de 10h à 20h

Au-delà de ces horaires, aucune présence ou vente ne saura être autorisée.

